

Confédération des buralistes

Signature de la Convention nationale sur la lutte contre les marchés parallèles de tabac

Le 28 janvier 2022

Vendredi 28 janvier, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, Olivier Dussopt, ministre délégué au Comptes publics et Philippe Coy, président de la Confédération des buralistes, ont signé la convention nationale à Privas (Ardèche) [pour lutter contre les marchés parallèles de tabac](#). La signature s'est tenue au tabac « La Presse » en présence notamment de la Préfecture de l'Ardèche et de la Mairie de Privas



Visant à renforcer la sécurité économique de la profession, cette convention nationale a pour objectif de privilégier la coopération dans les territoires entre les différents organes de sécurité à savoir la Préfecture, la direction régionale des Douanes, la Sécurité publique et la Gendarmerie.

La convention nationale fera l'objet par la suite d'une déclinaison en conventions territoriales pour agir au plus près du terrain dans le cadre d'une coopération efficace.



Pour Philippe Coy, Président national de la Confédération des buralistes, cette convention vient renforcer les moyens engagés pour protéger le réseau des buralistes et combattre le fléau de tous les marchés parallèles.

« Notre réseau est confrontée chaque jour à l'insécurité et aux conséquences du marché parallèle. L'accroissement de la contrebande et des réseaux illicites n'y sont pas étrangers et ont eu des conséquences immédiates sur nos commerces. En tant que commerçants préposés de l'Etat, il était essentiel de réunir sensibilisation, sécurisation et coopération entre les différents organes territoriaux pour lutter plus efficacement. »

